

Séance de l'assemblée délibérante du 13 juin 2018

Délibération n°24/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 7 juin deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 juin deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

PETEL Gilles	HEALY Bénédicte
DEMERE Jean-François	BLANCHET Roland
SALLES Daniel	BERNARD Françoise
BRANLARD Gérard	BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRUHAT Pascal
DELETANG Claude

Suppléants présents :

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne	DUMAS Olivier
ARDOUREL Sylvie	GUILLAUME Gérard
FEDERSPIEL Hélène	AUBIER Claude
DUPECHER Pierre	HENRION Colette
GUÉLON René	

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	0	0	2	8	8	0	0

Objet : Aménagement de l'espace test agricole avec des containers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°14/2018 du 11 avril 2018 du comité syndical du SEAT portant sur la consultation et la demande de subvention pour un programme d'animation de trois ans pour la création d'un espace test agricole sur l'Ecopole du Val d'Allier ;

Vu la délibération n° 18/2018 du comité syndical du 11 avril 2018 portant sur l'achat d'un conteneur pour un montant de 6000 € dans le cadre de l'aménagement de l'espace test agricole ;

Considérant la nécessité de mettre en place un local technique sécurisé afin de tableau électrique et le matériel technique permettant le bon fonctionnement de l'outil de production de l'espace test agricole,

Considérant le montant des devis reçus pour la création d'un local technique de 3m par 3m avec dalle, toit incliné et porte sécurisée (ETS BONNET et FILS : 8 163€ TTC, SARL BELICOURT : 5 769€ TTC),

Considérant le coût d'un container neuf de 10 pieds (Batiloc : 3 504€ TTC, Mouv Box : 4 269€ TTC, CONT'N'BOX : 4 638€ TTC),

Considérant l'importance de l'image du site et l'intérêt d'intégrer (intégration paysagère) les containers à l'ensemble du site,

Le Président propose d'acheter un container à 3 504€ ainsi qu'un système de fermeture afin de le sécuriser pour un montant de 186€ TTC.

Afin d'intégrer les deux containers, celui pour le local technique et celui servant d'espace de stockage à Manon, le Président propose de rechercher des graffeurs ou artistes pouvant décorer les containers et propose d'allouer une enveloppe de 1000€ par container pour indemniser les artistes (achat de la peinture, indemnisation kilométrique...), soit une enveloppe de 2000€ TTC pour l'intégration paysagère de container.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'accepter** d'acheter un container neuf de 10 pieds à l'entreprise BATILOC pour un montant de 3 504€ TTC ;
- **D'accepter** d'acheter à l'entreprise BATILOC un système de fermeture afin de sécuriser le container pour un montant de 186€ TTC ;
- **D'accepter** d'allouer une enveloppe de 2 000 € pour la décoration et l'intégration des containers ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

